



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2017-324

PUBLIÉ LE 14 SEPTEMBRE 2017

# Sommaire

## **Assistance publique – Hôpitaux de Paris**

75-2017-07-27-021 - Arrêté de délégation de signature Marchés publics 2017-17 (2 pages)

Page 3

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-07-27-021

Arrêté de délégation de signature Marchés publics 2017-17

**Hôpital universitaire Robert-Debré**

**Arrêté de délégation de signature n° 2017-17  
en matière de marchés publics**

La Directrice de l'Hôpital universitaire Robert-Debré

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

Vu l'arrêté directeur n°75-2017-07-25-005 du 25 juillet 2017 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP en matière de marchés publics, à Madame Hélène GILARDI, Directrice de l'Hôpital universitaire Robert-Debré,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom de la Directrice et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés (choix de l'attributaire, acte d'engagement, courrier de notification du marché et des modifications de marché postérieures à sa notification, bons de commande) :

- *Monsieur **Stéphane POIGNANT**, directeur des investissements et de la maintenance*

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de :

- *Monsieur **Stéphane POIGNANT**, directeur des investissements et de la maintenance*

délégation est donnée aux personnels suivants, en vue de signer les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- *Madame **Johanne MENU**, Directrice de la logistique et de l'hospitalité*
- *Madame **Valérie GUERIN-LANGLAIS**, responsable des services économiques*
- *Monsieur **Bertrand RIGAUT**, Ingénieur travaux-maintenance*
- *Madame **Blandine SCHAAFF**, ingénieur biomédical*

**ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat.

**ARTICLE 4** : L'arrêté de délégation de signature n° 2016-03 du 27 mai 2016 est abrogé.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 27 juillet 2017



Hélène GILARDI